

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2015

**Service instructeur**

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

**6<sup>ème</sup> Commission**

CP-2015-7-6-7

**Service consulté**

**AIDE À L'ÉLECTRIFICATION 2015  
COMPTE D'AFFECTATION SPECIAL DU FINANCEMENT DES AIDES AUX  
COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE  
AFFECTATION DES DOTATIONS DES SOUS-PROGRAMMES RENFORCEMENT,  
EXTENSION, ENFOUISSEMENT ET SÉCURISATION**

Résumé : Ce rapport propose d'allouer les dotations du Compte d'Affectation Spécial (CAS) du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification Rurale (FACE) 2015 de la manière suivante :

- Sous-programme FACE "Renforcement" à la Commune de HEITEREN et au Syndicat Intercommunal d'Énergie Électrique (SIDEL) à HEGENHEIM pour respectivement 79 400 € et 47 600 €,
- Sous-programme FACE "Extension" à la Commune de HEITEREN et au SIDEL pour respectivement 19 000 € et 12 000 €,
- Sous-programme FACE "Enfouissement" à la Commune de HEITEREN pour 21 000 €,
- Sous-programmes FACE "Sécurisation fils nus" et "Sécurisation fils nus faible section" au SIDEL pour 44 000 €.

Ces affectations n'ont pas d'incidence sur le Budget du Département.

Le Conseil du FACE a affecté au Département du Haut-Rhin :

- une dotation de 127 000 € pour le sous-programme "Renforcement", ce qui correspond, au taux de 80 % accordé par le FACE, à un montant de travaux de 158 750 € HT,
- une dotation de 31 000 € pour le sous-programme "Extension", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 38 750 € HT,
- une dotation de 21 000 € pour le sous-programme "Enfouissement" ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 26 250 € HT,
- une dotation de 17 000 € pour le sous-programme "Sécurisation fils nus", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 21 250 € HT,
- une dotation de 27 000 € pour le sous-programme "Sécurisation fils nus faible section", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 33 750 € HT.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a proposé que :

- les crédits du FACE 2015 des sous-programmes "Renforcement", "Extension" et "Enfouissement" soient répartis entre le projet de la Commune de HEITEREN et celui du SIDEL dont le siège est à HEGENHEIM,
- les crédits du FACE 2015 – sous programme "Sécurisation fils nus" et "Sécurisation fils nus faible section" soient entièrement affectés au SIDEL.

En fonction des montants éligibles, les affectations proposées sont les suivantes :

Sous-programme 2015 « Renforcement »

Il vous est proposé de répartir la dotation 2015 du sous-programme « Renforcement » du CAS FACE de 127 000 € entre les opérations suivantes :

- SIDEL - liaison HAGENTHAL-LE-BAS – FOLGENSBOURG - travaux de renforcement, pour un montant de 47 600 €,
- Commune de HEITEREN - renforcement du réseau électrique – secteur de Nambshheim, pour un montant de 79 400 €.

Sous- programme 2015 « Extension »

Il vous est proposé de répartir cette dotation de 31 000 € entre les opérations suivantes :

- SIDEL - liaison HAGENTHAL-LE-BAS – FOLGENSBOURG travaux d'extension, pour un montant de 12 000 €,
- Commune de HEITEREN - extension du réseau électrique du secteur de Nambshheim, pour un montant de 19 000 €.

Sous-programme 2015 « Enfouissement »

Il vous est proposé d'attribuer cette dotation de 21 000 € à la Commune de HEITEREN pour l'enfouissement du réseau électrique – secteur de Nambshheim.

Sous-programme 2015 « Sécurisation fils nus» et « Sécurisation fils nus faible section »

Il vous est proposé d'attribuer ces 2 dotations d'un montant respectif de 17 000 € et 27 000 € pour l'opération suivante :

- SIDEL – Suppression de fils nus et fils nus faible section rue des Sources et rue des Abeilles à HAGENTHAL-LE-HAUT, pour la totalité de ces deux dotations soit 44 000 €.

De cette manière, les dotations FACE seraient totalement affectées.

En conclusion, je vous propose d'affecter les dotations FACE comme évoqué ci-dessus, en précisant qu'il n'y a aucune incidence financière pour le Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN